Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215601774-20251211-DEL2025_07_14-DE

2025/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

N° DEL2025_07_14

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUÉ Christine ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane ; LE MAREC Jean-Luc.

3 Pouvoirs :
Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.
Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.
Mme HADDAOUI Sarah donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

Absente :
Mme COLOMBET Mylène

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REMOUÉ Christine
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 5 décembre 2025
OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE – MANDAT SPECIAL POUR LA PARTICIPATION DES ELUS AU CONGRES DES MAIRES 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2123-18,

Considérant que le 107ème Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France s'est tenu à Paris du 18 au 20 novembre 2025,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215601774-20251211-DEL2025_07_14-DE

Considérant que cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5000 maires et adjoints, est l'occasion de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales ; qu'elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des communes,

Considérant que la participation des maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent et qu'il est opportun, compte tenu de ces éléments, de donner un mandat spécial aux membres du Conseil municipal souhaitant représenter la commune au Congrès des Maires de France, ce mandat incluant la prise en charge de l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,

- **DONNE MANDAT SPECIAL A MME LA MAIRE ET MESDAMES SYLVIE OLLIVIER, PATRICIA LE BOULAIRE ET VIVIANE LE GOUEFF, ADJOINTES AU MAIRE, POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU 107EME CONGRES DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DE FRANCE,**
- **DIT QUE LES FRAIS OCCASIONNES PAR CE DEPLACEMENT SERONT PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNE, SUR LA BASE DES DEPENSES REELLES EFFECTUEES.**

VOTES : 27 pour – 1 contre (Jean-Michel LE CAM)

A PLUVIGNER, LE 12.12.2025

LE MAIRE,
DIANE HINGRAY

MAIRIE DE PLUVIGNER
56 (Morbihan)

LE SECRETAIRE,
CHRISTINE REMOUÉ

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le : 22 DEC. 2025